

SGL mag



Magazine d'information de la Commune de Saint-Germain-Laprade - Janvier 2016



CENTRE CULTUREL

10 ans d'émotions
et de partages culturels P19



DAVID AUTO

GARAGE

David DE OLIVEIRA
2 impasse du Mas - 43700 ST GERMAIN LAPRADE
04 71 01 04 40 - 06 09 46 06 14
davidauto@bbox.fr

Réparation - Carrosserie - Dépannage - Ventes véhicules Neufs et Occasions



AUVERGNE ASCENSEURS

Accessibilité et confort

Z.I. de Bombes - 43700 ST-GERMAIN-LAPRADE
www.auvergne-ascenseurs.com 04 71 57 53 69



CHAPUIS

SARL
ELECTRICITE

Tél. 04.71.05.16.70 / 06.80.62.34.89 Fax. 04.71.05.03.91
Z.A. 43260 LANTRIAC 

BOULANGERIE - PATISSERIE

S.A.R.L. MOULEYRE

Pain de seigle
Pain de campagne

Saint-Germain-Laprade - Tél. : 04 71 03 00 41



**SURGELÉS - GLACES
PRODUITS BOULANGERIES
Produits Secs - Frais**

Z.I. St Germain/Blavozy
43700 ST-GERMAIN-LAPRADE

Tél. : 04 71 03 52 93
Fax : 04 71 03 55 64

L'Île aux Mille Goûts



Chez vous, poêlée géante de 30 à 300 parts, paëlla et autres plats uniques

06 84 43 96 33
04 71 04 16 33



cabinet
allègre
faure & associés

conseil aux entreprises - expertise comptable
commissariat aux comptes

Z.I. de Bombes - 43700 St Germain Laprade
04 71 03 57 04 - contact@allegre-faure.fr



Oléon Motoculture

l'Univers du Jardin l'Espace du 2 Roues

MOTOCULTURE - LOCATION DE MATÉRIEL
ARMES - QUINCAILLERIE - CYCLES - MOTOS - PIÈCES AUTO

Z.A. Blavozy
43700 ST-GERMAIN-LAPRADE
Tél. 04 71 06 64 20

Z.A. Est, rue Croix St Isidore
43100 BRIODE
Tél. 04 71 50 10 07



FOUNTAIN

VELAY

- Distributeurs de Boissons
- Fontaines à eau
- Représentant Chocolats DE MARLIEU
- Vente de bonbons BOOGIE BOOL

Tél. : 04 71 03 59 54 - Fax : 04 71 03 59 61
7 rue du Soleil Levant - 43700 St-GERMAIN-LAPRADE
email : fountain.velay@orange.fr

LAURA COIFFURE A DOMICILE

HOMMES • FEMMES • ENFANTS

Laura MARION
06 67 49 82 76



RESO
Résolument nature

ZAE du Causse d'Auge
48000 MENDE

Tél. : 04 66 65 67 62
Fax : 04 66 65 67 69
contact-bh@groupe-reso.fr

Des jeux pour jouer et s'amuser
Notre passion : Vous amuser

GPE

GAME PLAY ENJOY

VOTRE CONSEPTEUR FABRICANT FRANÇAIS



Z.A Laprade - 46, Avenue Louis Pasteur - 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE
(T) : +33(0)4 71 03 68 02 - Mail : accueilgpe@gmail.com - Site Internet : www.gameplayenjoy.com

SOMMAIRE

Édito	p. 3
Infos pratiques	p. 4
État-civil.....	p. 5
Rétrospective.....	p. 6 à 9
Économie.....	p. 10 - 11
Solidarité.....	p. 12 - 13
Écoles	p. 14 - 15
Intercommunalité.....	p. 16 - 17
Vie communale.....	p. 18 - 19
Travaux	p. 20 - 21
Libre expression.....	p. 22
Rencontres.....	p. 23
Calendrier des activités.....	p. 24 à 26



Le Docteur Mezeix reçu par les élus lors de la COP 21.

EDITO

Ecrire un édito c'est se trouver face à de nombreux sujets que l'on voudrait évoquer, pourtant il faut se résoudre à en laisser, aussi j'en garderai trois.

1 - L'année 2015 s'est achevée comme elle avait commencé par des actes terroristes sans précédent. Cette réalité atroce n'est plus une hypothèse, il faut désormais, vivre avec cette menace permanente. Pourquoi notre pays ? Sans doute parce qu'il incarne l'art de vivre et l'équilibre, le respect de toutes les sensibilités, l'expression libre de tous les sentiments. Nous le disions lors de la commémoration le 15 novembre dernier, il faut malgré tout continuer à vivre, ne pas cesser d'agir, de proposer, d'animer, de réaliser : relever le défi du vivre-ensemble, début de la démocratie.

2 - Le climat et son dérèglement, enjeu pour lequel nous sommes tous concernés, retient mon attention. Nous devons freiner coûte que coûte sa progression, c'est un combat de longue haleine qui nécessite la mobilisation de tous, tous contre l'ennemi sournois et puissant. Protéger notre "maison commune", ce doit être notre pensée de tous les jours. Même si nos gestes quotidiens paraissent anodins, efforçons-nous de trier nos déchets en utilisant au mieux les containers qui sont à notre disposition, de limiter l'usage des produits phytosanitaires. Protéger notre "maison commune", c'est choisir notre alimentation en circuit court, nos biens de consommation, nos transports, nos services, c'est construire des logements bien isolés. Dans tous ces domaines, la municipalité s'efforce de donner l'exemple quotidiennement, et, avec l'engagement de tous les habitants, les résultats seront là.

3 - Dans un an nous ferons partie d'une communauté d'agglomération plus vaste, cette intercommunalité future qui s'installe dans son nouveau périmètre et qui se décide sans débat avec les habitants sera-t-elle un progrès ? A l'heure où ces lignes sont écrites, il y a beaucoup d'incertitudes : combien de communes ? Quelles compétences ? Des compétences nouvelles ? Pour quels services nouveaux ? Qui va la diriger réellement, élus ou techniciens ? Quelle fiscalité ? Notre équipe municipale et ses élus communautaires suivent de près les évolutions et ne manquent pas de faire connaître leurs positions. Toujours proposer et valider des initiatives constructives, au service de tous, telle est notre ligne directrice.

Nous venons de débuter 2016, aussi en mon nom et au nom du conseil municipal, je vous souhaite une excellente année, la réussite dans vos projets. A tous, j'adresse un message de fraternité et de solidarité.

André CORNU
Maire de Saint-Germain-Laprade



Retrouvez l'actualité de votre commune sur
www.saint-germain-laprade.fr



SAINTE-GERMAIN-LAPRADE

Bulletin municipal Saint-Germain-Laprade

Directeur de la publication : André Cornu

Rédaction - Diffusion : Mairie de Saint-Germain-Laprade
Tél. : 04 71 03 00 77

Maquette : JC Vera

Photos : Mairie, associations

Conception - Edition - Régie publicitaire :

EXCEPTO - 1, rue du 8 Mai - 43750 Vals-Près-Le-Puy
Tél. : 04 71 09 77 85

Impression : Phil'Print - Yssingeaux

Imprimé sur papier PEFC par une imprimerie labellisée Imprim'Vert.

Réproduction interdite - Dépôt légal à parution. L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs qui, malgré les soins apportés à la rédaction auraient pu se produire.



Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Infos pratiques

SERVICES MUNICIPAUX

■ Mairie : Tél. 04 71 03 00 77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h / 18h

Mardi - Mercredi - Vendredi : 8h / 12h 14h / 18h

Jeudi - Samedi : 8h/ 12h

■ Centre culturel : Tél. 04 71 03 59 22

Horaires d'ouverture secrétariat :

Lundi : 13h30 / 18h

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 9h / 12h

13h30 / 18h

■ Médiathèque : Tél. 04 71 03 56 70

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h / 12h

Mardi : 16h45 / 18h30

Mercredi : 9h / 12h 15h30 / 18h30

Vendredi : 15h / 18h30

Dimanche : 10h30 / 12h

■ SIVOM :

- CLSH : Tél. 04 71 03 54 39 / 04 71 03 43 63

- Crèche : Tél. 04 71 03 59 26

André Gérentes

Pose, Ponçage, Vitrification, Huilage de parquets
Pose revêtements de sols - Travaux de Menuiserie

Le Villard - 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE

Tél. : 04 71 05 19 18 / 06 22 37 03 21

andre.gerentes@sfr.fr



Menuiserie Bois, Alu, PVC
Charpente traditionnelle
Fermettes - Taille de charpente
Couverture, Zinc
Isolation de combles et toits
Tél. 04 71 05 45 17 - Fax : 04 71 05 70 26

20 avenue de la Pause - Fay-la-Triouleyre
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE
Email : orfeuvre.sarl@free.fr



Actuel' Coiffure

Mlle Garnier Aurélie
La Croix des Rameaux
43700 St-Germain-Laprade
Tél. 04 71 03 51 45

Mardi au vendredi
8h30 - 12h00 14h00 - 18h30
Samedi 8h30 - 16h00

Couleur 90 % naturelle



Le Roc Perce - 43700 LE MONTEIL
Tél. : 04 71 04 14 95 - Fax : 04 71 04 14 96
Email : contact@nettoyage-clairnet43.com

MÉDICAL, PARAMÉDICAL, SOCIAL

■ Cabinet médical : 04 71 03 50 31

■ Pharmacie : 04 71 03 02 28

■ Dentiste : 04 71 03 50 64

■ Kinésithérapeute :

- Combet Jean-Jacque 04 71 03 51 44

- Massenet-Bréat Pierre 04 71 03 36 15

■ Ostéopathe : 06 05 10 78 40

■ Infirmier à domicile : 04 71 03 51 97

■ ADMR : 04 71 03 57 39

■ ADMR Les Berges Fleuries : 04 71 01 41 89

■ Assistante sociale : 04 71 03 52 01

Sur RDV les jeudis matin sauf le 1^{er} du mois

SERVICES DIVERS

■ La poste

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h / 12h 14h / 16h30

Mardi au vendredi 9h / 12h 14h30 / 17h

Samedi 9h / 12h

■ Déchetterie : 04 71 03 55 00

Horaires d'ouverture :

Lundi au samedi 9h / 12h 14h /17h

Dimanche 9h / 12h

■ Taxi :

- Marcon Philippe 06 83 30 95 57

- Favier Hervé 06 50 24 79 03

- JP taxi 06 09 59 08 14

- Yvan Aznar 07 68 30 00 10

(disponible toutes les nuits et le week-end).



1 rue du Soleil Levant - 43700 ST-GERMAIN-LAPRADE - Tél. 04 71 03 02 28

Une équipe à votre écoute
Location et vente de matériel médical
Orthopédie - Homéopathie - Phytothérapie
Produits vétérinaires

Livraison à domicile

État-civil 2015

NAISSANCES

PERRIN Soline	19/12
ROUX Maélia, Lilou, Charlette	19/12
PIRON FROMANT Faustine, Apauline	01/02
BOYER ROBERT Léonard	02/02
GLAUMOT Amaury, Roshane	12/02
DUPLESSY Erwan	23/02
ROCHE MARREL Adrien, Clément, Nicolas	11/03
HAMMOUMI Soukaïna, Fatima	15/03
SOBOUL Corentin	02/04
YANGAKOLA Scilyan	07/04
CORDARO Léa, Flora, Nahia	04/04
ROUX Clémence, Marie	24/04
ALDEGUER Lou	30/04
CHACORNAC Enzo	07/05
BELLEDENT Anaïs	29/05
BRUYANT Mya, Inès	14/06
POUSSINEAU Arsène, Cédric	15/06
DU CAUZÉ DE NAZELLE Mahaut, Pia, Marie, Quentin	30/06
SABY Livia, Ninon	10/07
KLOSE Noah	29/07
PUGNERE Noah, Mickaël	14/08
MALIGE VERMOYAL Ambre	29/08
VINCENT Margot, Jade	02/09
SORIANO Elena	05/09
BEAUFILS Timéo, Auguste	12/09
REYMOND Lucas	16/10
ROCHER Manoé, André	02/11

MARIAGES

RICHAUD-EYRAUD François, Cyprien et LEITE COSTA Ana-Sofia	28/03
BANCEL Mathieu, Gilles et BADIOU Morgane, Alexia	30/05
GARCIA Pierre-Yves, Paul et BOLEA Nelly, Louise, Christiane	27/06
SALES Emmanuel, Auguste, Robert et ROBERT Valérie, Marie, France	27/06
JOLIVET Pierre, Simon et MATHIEU Emilie, Anita	11/06
HABOUZIT Guillaume et BONNEFOY Jessica, Marie, Elodie	22/08
MATROT Richard, Christian, Daniel et VEROT Emilie	29/08
DELAYGUE Florent, Albert, Georges et BOLEA Mathilde, Marie, Christine	05/09
DELEAU Sébastien, Pierre, Marie et FERRET Blandine, Marie	12/09

AH-CHAYE Olivier et BICHO Cynthia	19/09
CHARBONNIER Pierre-Joseph et BOTIAUX Faustine	24/10
ROCHE Romain, Roger, Pierre et MARREL Cécile, Joelle, Géraldine	28/11
NICOLAS Pierre, Jérôme et ARNAUD Chantal, Marie-Thérèse	28/11

DÉCÈS

CHAUSSENDE Louis, Marie, Régis	09/01
PAILLON Anne-Marie, Valérie veuve BAYON de COLOMB de la TOUR	04/03
ARNAUD Lucien, Maurice	03/05
GIRE Roger, Auguste	07/06

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

COFFY Marcelle, Marie, Josette veuve FERRET	11/02
LACOMBE Marie Louise, Jeanne	11/02
CLAUZIER Odile, Emilie, Euphrasie veuve SABATIER	21/02
ROUSSON Jeanne, Julia veuve MARTIN	14/04
LHERMET Marie, Rose veuve NICOLAS	13/05
DEBARD Jean, Luc, Antoine, Marie	03/05
CHABRIER Marc, Georges	11/06
CHAPUIS Rosa, Annette, Virginie veuve GAGNE	23/06
BALLOIS Pierre	28/06
MICHELI Louis, Marius	19/07
LEMAÎTRE Gisèle, Marie, Hélène veuve EFFANTIN	25/07
BROUSSARD Simone, Fernande, Juliette épouse BORELLY	04/08
EXBRAYAT Marie, Thérèse, Angélina veuve TEYSSONNEYRE	06/08
RUSSIER Martine, Françoise épouse BRONSARD	14/08
BONGIRAUD Alice, Joséphine, Ernestine épouse VIGOUROUX	05/09
CHAZALLON Delphine, Thérèse, Angélina veuve ACHARD	08/09



RÉTROSPECTIVE...



Au côté de nombreux artistes locaux, Monique Machabert a exposé ses œuvres lors de l'exposition "Méli-mélo d'art" au Centre culturel.



Auteurs en scène : la fête des écrivains locaux !



Interfolk : le Sri Lanka a émerveillé le public de Saint-Germain.



Tournoi des petites têtes : de plus en plus d'affluence.



Une fois de plus un spectacle de qualité proposé par SLT.



Les amis du patois ont régalé le public de la vogue.



Nouveauté 2015 : les caisses à savon ont passionné le public.



Les enfants ont défilé à la lumière des lampions.



Un spectacle de feu apprécié par tous.



Les jeunes du comité des fêtes ont grandement participé au succès de la vogue.

RÉTROSPECTIVE...



Très gros succès des manifestations autour de la COP 21 au Centre Culturel.



Les jeunes du comité de jumelage présentent leurs voeux aux italiens et espagnols



Ralentissez pour garantir la sécurité de tous.



Partagez la route pour plus de sécurité pour les piétons.



La municipalité remercie les participants au concours des maisons fleuries.



Convivialité pour les tripes à Fay.



Repas de Noël aux Berges fleuries.



Une fois de plus les Sangerminois ont fait preuve de générosité et d'engagement lors du Téléthon.



La jeunesse présente lors de la commémoration du 11 Novembre.



Une nouvelle équipe à la tête du SGBHB présente au forum des associations.



L'association Douce' Gym a présenté ses activités au forum.

✓ Les horaires pressentis d'extinction en période hivernale : 23h30 à 5h30.

En période estivale : à partir de minuit, sans rallumage le matin. Des aménagements seront possibles en période de fêtes de fin d'année, fêtes de village... Nous souhaitons une harmonisation avec la commune de Blavozy.

✓ L'éclairage public : 950 points lumineux, 42 points de desserte

✓ Le coût de l'éclairage public était de 48 000 € en 2014, soit 33% de la facture d'électricité.

✓ L'installation des horloges revient à la commune à 4 500 € HT grâce aux aides du programme Européen.

✓ L'augmentation continue de l'éclairage public, entraînant une rupture de l'alternance jour-nuit, a un impact sur la faune, la flore et la santé humaine.

Éclairer juste pour voir plus loin...

Pour l'équipe municipale l'extinction de l'éclairage public fait partie des chantiers annoncés. Cette opération s'inscrit dans la politique d'économie d'énergie que nous menons dans tous les secteurs, et pour laquelle nous avons largement communiqué.

Réduire l'éclairage public, c'est une mesure de bon sens qui consiste à ne pas éclairer au cœur de la nuit lorsque nos besoins sont quasi nuls. C'est aussi lutter contre la pollution lumineuse qui a un impact direct sur la biodiversité (mammifères, invertébrés, oiseaux...) et peut occasionner des troubles pour les habitants (lumière intrusive, éblouissement).

30 % d'économie de prévue

Cette maîtrise de l'éclairage public va se traduire par une diminution de la facture énergétique (environ 30 %), une réduction des gaz à effet de serre (environ l'équivalent de 10 tonnes de gaz carbonique).

Contrairement aux préjugés l'extinction nocturne de l'éclairage public n'est pas un facteur aggravant des accidents de la circulation ni des délits (80% des délits se passent en plein jour), au contraire, l'éclairage permanent peut créer une activité sociale nocturne qui génère des effets indésirables.

Le service de la voirie a préparé ce changement par la pose de panneaux d'information aux entrées des villages, la signalisation d'obstacles sur la voirie (réflecteurs, peintures luminescentes).

Pour les années à venir nous continuerons notre politique de réduction des consommations par l'amélioration de l'efficacité énergétique de notre parc de luminaires.

Nous vous donnons rendez-vous dans un an, pour faire un bilan complet de cette limitation de l'éclairage public.



Des chantiers d'été pour les jeunes

Après le succès de l'été 2015, la Municipalité reconduit l'opération "chantiers d'été pour les jeunes" pour 2016.

L'été 2015, cinq jeunes mineurs ont effectué des travaux pour le compte de la commune. Ce travail a été rémunéré à hauteur de 200 € par semaine sous forme de bons pour aider à financer leur permis de conduire, formation BAFA, etc.

La Municipalité souhaite reconduire cette opération pour l'été 2016. Elle proposera

donc 10 semaines de travail à répartir entre les jeunes retenus (10 maximum).

Des critères de sélection seront mis en place en cas de trop nombreuses demandes. Ces travaux sont réservés aux jeunes de la commune mineurs et ayant 16 ans minimum.

Envoyez vos candidatures à Monsieur le Maire avant le 15 mai 2016.

Une gestion maîtrisée

Les recettes liées aux services (tickets cantines, ADMR..) sont stables. Devant la baisse des dotations et le niveau élevé des remboursements des emprunts en cours, nous avons pris la décision d'augmenter légèrement les impôts directs. La taxe d'habitation est passée de 7,61% à 7,80%. La taxe foncière sur le bâti est passée de 11,48% à 11,90%. La Communauté d'agglomération verse le fonds de com-

pensation quasiment à l'identique chaque année. Si la compétence « crèche » est prise en 2016 par l'Agglomération le fonds sera diminué du coût de fonctionnement de notre crèche mais en contrepartie, la commune n'aura plus à assurer son fonctionnement.

La diminution de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) ne doit pas être analysée année par année, mais sur la période 2013-2017. En 2013 la commune avait encaissé 323 000 €. Depuis 2014 une baisse régulière a débuté pour atteindre 91 000 € en 2017. De 2014 à 2017 la commune va perdre ainsi 510 000 € cumulés de dotation.

En 2015, des économies sensibles ont été amorcées, ce qui a permis de réduire les frais de fonctionnement. Cependant les salaires bruts et surtout les cotisations sociales ont connu une augmentation sensible du fait des règles en vigueur.

L'année 2014 s'étant écoulée sans nécessité d'emprunt, la dette a été réduite et malgré la construction de l'extension de l'école de Noustoulet, la municipalité espère atteindre sur 3 ans une réduction de 440 000 € de cette dette.

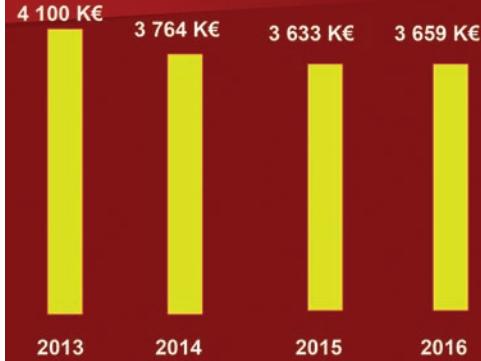
Recettes



Charges et salaires



Evolution de la dette



Les personnels territoriaux

Le 7 octobre 2015 les personnels ont été réunis en assemblée générale afin de faire le point sur les congés, notamment. Une avocate indépendante, qui travaillait sur ce dossier depuis le printemps, a participé à cette rencontre.

Elle a procédé à un rappel des textes concernant le temps de travail de la collectivité territoriale depuis la mise en place de la semaine de 35 heures dans la Fonction publique. Dans le courant de l'année 2014, deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite. Nous n'avons pas procédé à de nouveaux recrutements afin de remplacer ces personnels. Actuellement, 4 agents sont en situation de congé de maladie,

dont 2 de longue durée. Ils sont suppléés par des personnels contractuels. Les personnels classés en catégorie C de la Fonction publique ont bénéficié, comme tous les fonctionnaires, d'une revalorisation de leur point d'indice au 1er janvier 2015. Par ailleurs, l'avancement normal d'échelon concernant plusieurs agents et quelques promotions de grade (réussite aux examens professionnels) ont été réalisés dans le

courant de l'année 2015. Nous avons également permis à 5 jeunes de la commune de s'immerger dans la vie active en leur proposant un chantier d'été de 2 semaines. Ils ont été encadrés par les personnels de différents services. Ils n'ont pas été rémunérés mais se sont vu attribuer une bourse afin de financer une partie de leur permis de conduire ou leur inscription au BAFA.

✓ Le CCAS s'associe au projet de création d'un quartier intergénérationnel en lien avec les « Berges Fleuries ».

✓ L'ADMR intervient auprès de toutes les familles de la commune : personnes âgées ou handicapées, jeunes mamans, tout public et travaille avec divers organismes et mutuelles pour les financements.

Cette association, présidée par Michel Demourgues, assure également :

- les repas au foyer restaurant et le portage des repas à domicile ;
- la mise à disposition d'une aide à domicile ou d'une auxiliaire de vie ;
- l'accompagnement de la personne âgée ou malade ;
- l'aide ponctuelle après une hospitalisation, une naissance ;
- tous travaux ménagers.

Elle emploie 6 aides à domicile et 7 auxiliaires de vie. Deux embauches locales ont été effectuées cette année pour remplacer les départs.

Marie-Thérèse Charpentier est trésorière de l'association et Madame Malea en est la secrétaire. Horaire du bureau, 1 place de l'Eglise : le lundi - mercredi et jeudi matin de 8 h à 12 h. - ADMR de Saint-Germain-Laprade : 04 71 03 57 39 ou en cas d'urgence au 06 83 32 53 65
info.stgermainlaprade@fede43.admr.org

Accompagner nos aînés au quotidien

Les membres du CCAS et les élus ont rencontré des aînés au cours de réunions dans nos villages, pour connaître leurs attentes afin de pouvoir y répondre dans les plus brefs délais.



Jonathan Clavel qui effectue un service civique a été accueilli par des membres du CCAS.

A la suite de ces rencontres, une douzaine de bancs a trouvé place le long des itinéraires de promenade, un taxi permet de venir au marché les 2^e et 4^e mercredis du mois, une journée d'informations sur les droits et services aux aînés a eu lieu en octobre, le portage de livres dans les villages s'est combiné avec des après-midi récréatifs en partenariat avec la ludothèque de la communauté d'agglomération. Un jeune de la commune, Jonathan Clavel, a été recruté en service civique pour nous assister dans ces activités.

Un CCAS solidaire

Nous avons appris la présence d'une famille de réfugiés : arrivés de l'étranger, sans famille sur place, sans ressources, sans droit de travailler. Afin de leur permettre de vivre, le CCAS a créé un comité de soutien aux

réfugiés.

Le CCAS répond régulièrement aux demandes financières et alimentaires transmises par l'assistance sociale.

Au plus près de vos préoccupations

Avec l'aide de M. Moro, bénévole, le CCAS vous permet d'avoir un interlocuteur financier qui répondra à vos interrogations quotidiennes sur votre budget lors des rendez-vous « Votre argent, vous et votre banquier ». D'autre part, une plaquette sur les droits et services aux aînés est en cours de réalisation.

Nous poursuivons également notre travail pour la recherche d'un deuxième médecin. Côté animation, le 20 mars 2016 à 14h00, à la salle polyvalente, les Baladins, viendront interpréter des chansons françaises au profit du CCAS.

Pesticides non merci...

Aujourd’hui pour se débarrasser des herbes indésirables le service des espaces verts se doivent de trouver des alternatives à l’utilisation des pesticides. Ces produits sont reconnus dangereux pour la santé humaine et la biodiversité.

Qu'est ce qu'un pesticide ?

Les pesticides sont souvent désignés sous le vocable plus “présentable” de produits phytosanitaires. Ils regroupent un ensemble de produits chimiques pour lutter contre la végétation indésirable (herbicides), les insectes ravageurs (insecticides) et les champignons vecteurs d'affections parasitaires (fongicides).

La toxicité de ces produits n'est plus à démontrer. Pulvérisés ils contaminent des eaux superficielles et souterraines mais aussi ils peuvent pénétrer dans le corps humain par inhalation ou contact cutané.

Que dit la loi ?

A partir du 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouvertes au public sera interdite. Cette mesure s'appliquera dès 2019 pour les jardins des particuliers.

Que fait la commune ?

La commune de St-Germain- Laprade a déjà anticipé cette échéance. Passer au “zérophyto”, c'est une autre façon d'appréhender l'entretien des



La FREDON Auvergne accompagne nos élus pour passer au Zéro Phyto

espaces verts où, la préservation de la santé environnementale et publique, est prioritaire par rapport à la lutte chimique contre les plantes indésirables. La “mauvaise herbe” n'est pas sale, mais une manifestation de la nature tolérable, et pourquoi pas, agréable. Cependant supprimer les produits phytosanitaires ce n'est pas se laisser envahir par une végétation gênante mais contrôler et limiter sa présence. Le service des espaces verts a adopté cette clairvoyance, il entretient le patrimoine naturel de notre commune de manière raisonnée et adaptée aux différentes zones.

A chacune correspond une solution : désherbage mécanique avec du matériel tracté pour les aires de sports et de loisirs, binette à main pour les bor-

dures de trottoirs, paillage des massifs, engazonnement des allées avec des variétés à faible croissance (nouveau cimetière), prairies fleuries sur certaines zones, imperméabilisation de surfaces (trottoirs, parkings...).

La réussite de cette nouvelle approche dépend également de nous tous de notre capacité à poser un autre regard sur la végétation dont la présence n'est pas forcément synonyme de laisser aller.

Nous profitons de cette occasion pour encourager les jardiniers amateurs à s'affranchir des pratiques “chimiques”. A chaque problème il existe des solutions dites douces qui n'empoisonnent pas la terre et les récoltes.

Stop aux décharges sauvages !

Suite à plusieurs actes d'incivilité, (dépose de déchets encombrants dans une rivière, près des containers à verres, ou dans des terrains communaux ou sectionnaux), nous rappelons que les gravats, déchets verts, appareils électroménagers, pneus, métaux...

doivent être apportés en déchèteries. La loi interdit les décharges sauvages sur tout le territoire. En aucun cas, les biens de section ne peuvent servir de décharge. Du fait de leurs règles de gestion particulière, certaines personnes considèrent que la loi n'y serait pas applicable !



Des amendes pourront être infligées aux contrevenants.

✓ Le relais petite enfance affiche complet fin 2015 ! Cela représente 6 enfants accueillis pour 19 assistantes maternelles en activité. Des assistantes maternelles ayant cessé leur activité professionnelle, nous serions ravis de recevoir des candidatures. Les temps d'animation ont désormais lieu le matin et ont permis avec cet horaire de recevoir davantage d'enfants et d'adultes heureux de se retrouver pour partager des moments d'éveil et d'échange.

✓ Le foyer restaurant est un service municipal qui permet aux enfants de la commune de bénéficier de repas de qualité pour un coût modeste. Pour mémoire un repas fabriqué au foyer restaurant revient à plus de 8,84 €. La différence entre le coût de fabrication et le coût facturé est à la charge des contribuables. En 2015 le prix facturé aux familles était de 2,70 €. La municipalité a voulu tenir compte des revenus de chacun pour proposer des tarifs calculés en fonction des ressources des familles, selon le principe du Quotient Familial. Ces tarifs représentent une légère augmentation (de 20 centimes en moyenne), avec une diminution pour les familles à faible QF. Nous avons pris la décision de cette augmentation afin de suivre l'évolution des coûts des denrées alimentaires et des autres charges liées au fonctionnement de ce service.

Coup de projecteur sur un service municipal !

Une cantine ce n'est pas seulement des élèves affamés. Pour nourrir tout ce petit monde, plus de 300 enfants chaque jour et une quarantaine de personnes âgées, il faut toute une équipe aux fourneaux !



Plus de 30 % de produits bio et de denrées issues de circuits courts servis dans nos cantines.

Les procédures, en particulier en matière de sécurité alimentaire, sont de plus en plus contraignantes. Autour d'Evelyne la directrice et de Maxime chef de cuisine, 6 agents : Angélique, Cécile, Fernande, Camille, Jean-Baptiste et Guillaume s'activent pour préparer 55 000 repas par an.

Grâce à la volonté des élus, la proportion de produits frais et en circuit court, a depuis 18 mois, augmenté de manière significative, ce qui demande bien évidemment plus de travail. C'est ainsi que nous sommes passés à plus de 30 % de produits bio et à 30 % de denrées issues de circuits courts, dans les menus proposés. L'envie de bien nourrir les enfants en

leur concoctant des plats de qualité préparés sur place est le moteur de l'équipe et des élus. Comme chaque année la Semaine du Goût a été l'occasion de proposer des saveurs nouvelles aux enfants et de mettre en valeur le travail de l'équipe. Cinq « soupes du monde » ont été servies en entrées : soupe de poisson, soupe portugaise, soupe de potimarron, gazpacho et Harira.

Parents d'élèves, si vous souhaitez goûter, vous pouvez venir manger à la cantine une fois par an ! Il suffit de vous inscrire en notant sur la fiche d'inscription de votre enfant, en rouge, un repas adulte, indiquez très clairement le jour souhaité.

Sur le chemin des écoles

Notre équipe municipale a clairement dit, lorsqu'elle était en campagne, que les écoles resteraient la priorité et nous nous efforçons de tenir nos engagements.



Les écoliers ont découvert le cirque grâce aux nouveaux rythmes scolaires.

Notre équipe municipale a clairement dit lorsqu'elle était en campagne que les écoles resteraient la priorité et nous nous efforçons de tenir nos engagements.

Le projet d'extension de l'école de Noustoulet en témoigne : assurer des conditions matérielles optimales aux enfants pour mener au mieux leur scolarité. Et d'autres projets sont en réflexion : offrir une véritable salle de repas à l'école de Fay-la-Trouleyre.

Des changements ont aussi eu lieu pour la cantine, en effet, les élèves de CM1 et CM2 de l'école du bourg et de « La Source » vont manger aux Jonchères dans les locaux du centre de loisirs SIVOM afin de désengorger le restaurant municipal devenu trop petit pour

accueillir tous les convives. Le « self », installé par l'équipe encadrante, ravit tout le monde, et prépare les plus grands à gérer leur plateau, en vue du collège. Côté activités périscolaires, des nouveautés se sont greffées aux activités déjà en place l'an dernier, par exemple des sports comme le judo, le baseball, le kimbball, l'ultimate, mais aussi une intervention autour de l'Europe, du cirque, des jeux de société et des activités d'arts plastiques à partir de déchets.

Nous remercions d'ailleurs vivement tous les bénévoles, particuliers ou associations, qui donnent de leur temps et de leur énergie au service des enfants.

Un grand merci aussi à nos agents ATSEM qui acceptent de jouer le

Une convention importante avec l'école privée "La Source"

La Commune participe aux frais de fonctionnement de l'école privée, comme la loi le prévoit. Afin de clarifier le montant de cette participation, une convention a été signée.

La loi prévoit qu'un forfait communal soit attribué à l'école privée pour chaque élève domicilié dans la commune. Ce forfait est évalué à partir du coût de fonctionnement des élèves des écoles publiques. L'OGEC gèrera elle-même cette somme.

De plus, une convention sera signée pour la mise à disposition du personnel communal intervenant dans cette école. Cette mise à disposition viendra en déduction du montant du forfait communal.

Ces deux points importants permettent de clarifier le partenariat entre la municipalité et l'école "la Source", et de se conformer à la loi.



Découverte du baseball pendant les activités periscolaires.

jeu en encadrant les petits des classes maternelles lors de ces activités. Cinq d'entre elles se sont formées au brevet du BAFA depuis septembre 2014.

Côté budget, une somme allouée par enfant permet une gestion autonome pour chaque école et laisse aux équipes toute latitude pour faire les choix spécifiques en cohérence avec leurs projets respectifs, dans le respect du cadre défini par les élus. Cette somme, bien au-dessus de celle des communes environnantes, permet aux enfants de profiter pleinement de leur scolarité.

✓ **Un camp ski pour les vacances de février.** Comme chaque année, Stéphane et son équipe d'animateurs vont faire découvrir la glisse pour certains et améliorer leur ski pour d'autres ! C'est donc une trentaine d'enfants et jeunes qui partiront à St-Nicolas-La-Chapelle en Savoie du 15 au 19 février. Au même moment Nicolas et son équipe d'animateurs accueilleront également les enfants et les jeunes pendant les vacances de février. Toutes les informations sur l'accueil de loisirs sur le site : <http://petit-prince.over-blog.fr>

✓ **Un budget 2015 à l'équilibre.** Pour la première fois depuis plus de 5 ans, le budget du SIVOM est à l'équilibre. Grâce à l'effort de tous, familles, contribuables et personnels du SIVOM, les dépenses ont pu être maîtrisées et ce malgré la nouvelle compétence sur les activités périscolaires.

✓ **Contrat d'engagement de Service Civique.** Nous avons renforcé l'équipe d'animation avec 2 emplois de Service Civique du 1^{er} décembre 2015 au 31 juillet 2016. Deux jeunes de nos communes ont été recrutés.

Leur mission principale auprès des enfants et jeunes inscrits au centre de loisirs, est de développer l'éveil citoyen à travers le jeu.

Améliorons ensemble les services du SIVOM

L'activité des crèches, centres de loisirs et le périscolaire est toujours soutenue, avec cependant une baisse significative de la fréquentation en centre de loisirs les mercredis après-midi.



Des activités variées appréciées par tous.

Elus et salariés ont travaillé ensemble pour établir notre document unique d'évaluation des risques professionnels. Cela nous a permis d'établir un plan d'action de prévention des risques ainsi identifiés, de solutionner au plus vite ceux qui nécessitaient une intervention rapide pour la sécurité des enfants et/ou des salariés.

Cela nous a également permis d'identifier des formations collectives à mettre en œuvre, et de travailler sur un plan de formation, afin de répondre au mieux aux besoins fonctionnels des structures.

Nous avons donné les éléments permettant d'alimenter la réflexion entamée, concernant le projet de transfert de la compétence des crèches à la communauté d'agglomération. Le travail entrepris va se poursuivre en 2016.

Nous avons également débuté en mai 2015 un travail de fond avec les Francas, association reconnue du mouvement d'éducation populaire. Notre but est de revisiter notre projet éducatif et l'organisation de l'accueil des enfants dans les centres de loisirs en fonction des tranches d'âge. Nous avons une attention particulière pour les 3-6 ans et les nouvelles réalités liées aux modifications des rythmes scolaires, afin de répondre toujours au mieux aux besoins des parents et des enfants.

Pour nous aider à la prise en compte des nouvelles réalités, nous avons lancé une enquête auprès de la population (cf. courrier joint à ce magazine). Les résultats de cette enquête nous permettront d'adapter au mieux notre service en fonction des besoins identifiés, pour les enfants et les jeunes.

Agglomération : ça bouge

La loi NOTRE va modifier le périmètre de l'agglomération et par conséquent l'organisation de cette collectivité.

2016 sera pour l'Agglomération du Puy une année de mutations importantes avec notamment l'adoption d'un périmètre élargi. Les discussions sont en cours et lors du conseil d'agglomération qui s'est tenu mardi 10 novembre le schéma de coopération inter-communal présenté par la Préfecture, remodélanant entre autre l'agglomération, a été massivement rejeté. Les négociations sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2016, date à laquelle le préfet fixera le schéma définitif, qui sera mis en application fin décembre 2016.

La fusion de plusieurs communautés de communes et communes autour de l'actuelle agglomération va poser la question d'une nouvelle fiscalité, de l'harmonisation des compétences et de la gouvernance.

Les évolutions ne s'arrêtent pas là : un élargissement de la mutualisation et des services communs est prévu pour les années à venir. La petite enfance sera la première concernée, mais d'autres secteurs (SIVOM, assainissement...) seront sûrement affectés.

On peut regretter que tous ces bouleverse-

ments qui toucheront dans son quotidien la population ne soient pas présentés et mieux expliqués.

Les nouveautés

- Depuis Juillet 2015, les permis de construire ne sont plus instruits par la DDT mais par un nouveau service urbanisme de l'agglomération.
- Suite à une nouvelle répartition des représentants, la commune de Saint-Germain disposera d'un troisième représentant au conseil d'agglomération, il s'agit de Michel Laurent, qui rejoindra Michel Forestier et Séverine Fougerouse.
- Le nouveau réseau TUDIP sera opérationnel à partir de Juillet 2016. La commune sera couverte par 2 lignes distinctes l'une pour le bourg de Saint-Germain l'autre depuis Blavozy qui desservira Fay. A noter que le bus se contentera d'une rotation autour du rond point à l'entrée de Fay-la-Triouleyre, il se rendra sur la place une fois le matin et une fois le soir.

Améliorer le tri des verres

Notre commune est en dessous de la moyenne de l'agglomération, nous devons faire des efforts pour améliorer le tri.

Collecte des emballages en verre : peut mieux faire...

La collecte du verre sur notre commune présente un taux de récupération de 17,4 kg/hab/an. Nous sommes en dessous de la moyenne de la Communauté d'agglomération qui est de 20,8 kg/hab/an. Et nous avons un retard encore plus important avec le ratio national qui est de 37 kg/hab/an.

Pour améliorer cette collecte en collaboration avec le service de traitement des déchets de l'agglomération la municipalité a décidé de créer 6 nouveaux points de collecte, ainsi la commune dispose de 18 points de ramassage.

Quelques consignes de tri pour les containers à verre

Ce qui est accepté : bouteilles, pots en verre. **Ce qui n'est pas accepté :** verre à boire, plats en pyrex, vaisselle, vitres, ampoules... Pour des informations complémentaires, contacter directement le service de collecte et traitement des déchets au 04 71 04 37 30 ou consulter le site de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Contact : www.agglo-lepuyenvelay.fr

✓ Pourquoi trier le verre ?

C'est un geste écologique et économique car le verre récupéré permettra de fabriquer à nouveau du verre en utilisant moins de matière première et moins d'énergie, c'est aussi moins d'émission de gaz à effet de serre.

1 tonne de verre triée c'est 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl, 500 kg de gaz carbonique évité, 190 € d'économie pour la collectivité

✓ Transfert des crèches à la Communauté d'agglomération

L'étude menée par la communauté d'agglomération sur la mutualisation des moyens, a abouti sur la consultation des communes ayant une structure d'accueil petite enfance. Saint-Germain-Laprade et Blavozy avec leurs 2 structures sont donc concernées. Aussi, en ce début 2016, si toutes les communes impliquées valident cette reprise de compétence par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, ce nouveau service regrouperait 17 structures pour 226 places gérées en régie et 56 places gérées en association. Ce transfert pourrait s'effectuer au 2^e semestre de 2016.

✓ Recensement 2016

Du 20 janvier au 20 février 7 agents recenseurs seront chargés de relever des statistiques sur notre commune. C'est grâce aux données collectées, visibles en statistiques sur le site de l'INSEE, que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement est obligatoire. La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Nous vous remercions de réserver un bon accueil aux 7 agents recenseurs recrutés par la mairie : Valérie Cailac, Jocelyne Chappelle, Meliha Delidag, Christine Eyraud, Amandine Ferret, Martine Laschamp et Elisabeth Peyrelon-Chometon.

✓ Le 20 avril 2016, le marché du mercredi fêtera son premier anniversaire. A cette occasion, de très nombreux commerçants envahiront les rues du bourg pour transformer cette manifestation, le temps d'une journée, en une véritable petite foire.

✓ L'accès aux cours de tennis est désormais gratuit pour les habitants de la commune. Pour retirer les clefs, se rendre en Mairie avec une pièce d'identité.

Une année bien chargée !

2015 restera une année importante pour la commission "vie communale". En effet, les élus ont mis en place diverses activités que les Sangerminois attendaient depuis longtemps : marché, redynamisation de la vogue, forum des associations...



Un public de plus en plus nombreux lors du week-end de la vogue.

Le marché

Depuis le mercredi 15 avril, un marché hebdomadaire a vu le jour dans notre commune. Une douzaine de commerçants donne rendez-vous aux habitants, sur la place de l'Europe, dès 8 heures, et propose durant toute la matinée des produits frais et variés. Si dans un premier temps, notre souhait était de pérenniser cette manifestation (ce qui semble fait), notre effort portera dès le printemps prochain sur une animation plus active pour dynamiser davantage cet événement qui apporte un peu plus de vie dans notre bourg.

La vogue

De mémoire d'anciens, voilà bien longtemps que l'on avait pas vu autant de monde dans les rues de Saint-Germain-Laprade pour la fête du village. Le programme établi a permis aux jeunes et aux moins jeunes de trouver des ani-

mations diverses et gratuites. Un grand merci aux bénévoles des associations participantes avec une mention spéciale aux jeunes du comité des fêtes pour leur investissement tout au long du week-end.

Le forum des associations :

Pour le premier forum, les associations de la commune sont venues nombreuses au complexe sportif pour présenter leurs activités. Les habitants de la commune ont pu, durant l'après midi, prendre des contacts et des informations sur notre riche tissu associatif. Ce fut aussi l'occasion de découvrir le bulletin des associations, une nouvelle formule dissociée du bulletin municipal. La journée s'est achevée autour du verre de l'amitié où Monsieur le Maire a pu remercier tous les bénévoles pour le travail effectué durant toute l'année.

Une vie culturelle riche et variée

Le millésime 2015 fait partie des “grands crus” culturels sangerminois. Outre le superbe son et lumière “De l’encre à la lumière”, Interfolk a encore “fait un carton” avec le Sri Lanka, et diverses nouveautés ont vu le jour en 2015 pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Notre Centre Culturel a soufflé ses 10 bougies en septembre 2015. Grâce à une équipe professionnelle et des élus motivés, ce lieu culturel connaît une fréquentation de plus en plus accrue. La qualité et la diversité des animations sont sans doute les raisons de son succès.

Des talents locaux mis à l'honneur

Monique Machabert, Paulette et Marc Demars, Ronald Turcan, Michel Richaud, Fabienne Lacour, Vincent Chaize et Odile Defay ont exposé leurs travaux pendant un mois au Centre Culturel. Que ce soit du raku, de la peinture, de l’ébénisterie, de la gravure sur verre... nos artistes locaux ont séduit le nombreux public par la diversité et la qualité de leurs œuvres. Chapeau les artistes !

Des animations pour tous les goûts

Du Japon au Maréchal Fayolle, des

mammifères au Maroc, du Canada aux enjeux climatiques... tels sont quelques titres qui ont été exposés avec générosité lors des mardis-culture. Un grand merci à nos talentueux conférenciers bénévoles.

Depuis la rentrée, une vingtaine de curieux d’art ont pu entamer un cycle proposant une initiation à l’histoire de l’art et à la lecture de 8 chefs d’œuvre expliqués par leur professeur Anne Muller.

Unique sur l’agglomération, notre commune s’est distinguée par la qualité et la diversité de ses animations en lien avec la COP 21 : théâtre, débats, documentaires, expositions et conférences.

Davantage de projections au cinéma

Parmi les nouveautés notoires, les jeudis cinéma projettent désormais des films plus récents et multiplient les projections avec notamment des séances en après-midi pour les en-

fants. Après seulement quatre mois, nous pouvons annoncer que la fréquentation est en hausse et que les enfants ont largement répondu présent aux projections de l’après-midi.

La culture pour les jeunes

Nous avons pour objectif d’attirer plus de jeunes adultes au Centre Culturel, voilà pourquoi nous avons mis en place le “Pass18’SGL”. Cette carte personnalisée est réservée à tous les nouveaux majeurs de la commune et donne droit à différentes prestations (1 place de concert ZikaDonf, 1 abonnement à la bibliothèque, 1 entrée à un spectacle vivant, 1 entrée au cinéma, 1 entrée à un match du SGBHB, 1 inscription pour les Foulées de St-Germain et 1 entrée pour une pièce des Tréteaux de Peynastre). Voilà de quoi assouvir la soif de connaissance et de rencontre des jeunes.



Les œuvres de Fabienne Lacour, Michel Richaud, Marc Desmars, Ronald Turcan, Vincent Chaize, Monique Machabert et Odile Defay ont connu un vif succès lors de l’exposition “Méli-mélo d’art” au Centre Culturel.

✓ Extension de l'école de Noustoulet : c'est parti !

Dans quelques mois, écoliers et professeurs des écoles diront au revoir à leur Algeco vieux de plusieurs années. La prochaine rentrée sera très attendue à l'école de Noustoulet, où l'extension va apporter un plus indéniable à l'éducation de nos enfants.

✓ Une école "basse consommation".

Par sa structure à ossature bois et son isolation renforcée elle atteindra des performances qui vont au-delà des exigences de la réglementation thermique actuelle. C'est bon pour notre budget et pour le climat...

✓ Plaisance... ça avance.

Les travaux d'assainissement et de restructuration du réseau d'eau potable sont achevés. Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public sont quasiment terminés.

Les réfections de chaussées définitives n'interviendront qu'au printemps 2016.

Améliorer votre quotidien

Rendre plus efficaces les moyens de chauffage, dissimulation des réseaux, réfection de différentes chaussées, équipements publics... tour d'horizon de quelques travaux effectués.



Plaisance équipé en assainissement collectif.

Cette année, deux chantiers particulièrement importants ont été réalisés : les égouts avec la dissimulation des réseaux à Plaisance, et la rénovation du chauffage de la mairie et des écoles publiques du bourg. Le montant des travaux réalisés s'élève à 125 000 € pour le premier et 53 000 € pour le second. Plusieurs rues de Fay-la-Triouleyre ont reçu cet été un enrobé pour un total de 94 000 € incluant un renforcement du réseau

d'eau potable sur ce secteur. Tous ces chantiers ont été réalisés par des entreprises sous traitantes. D'autres travaux, à la charge des employés municipaux, ont permis d'améliorer les infrastructures de notre commune : réfection des chemins à Fay, la Coste et le Villard, aménagement des espaces verts à Pébellit et de nombreuses interventions pour l'entretien, le déplacement ou l'installation d'équipements publics (bancs, emplacements poubelles, etc.)



Proche du Centre Culturel, comme dans différents endroits, des bancs ont été installés.

Quelles demandes d'autorisation pour mes travaux de construction ?

Vous avez besoin de réaliser des travaux d'urbanisme et vous ne savez pas quelles démarches il faut entreprendre pour être en règle avec la législation en vigueur. Selon l'importance des travaux, il faut ou non, demander un permis ou une autorisation. SGL'Mag va vous aiguiller dans vos démarches.

1°) Pas d'autorisation préalable, vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- en-dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée ;
- pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires ;
- pour certains travaux de ravalement.

2°) La déclaration préalable

Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants :

- construction d'un garage ou d'une dépendance entraînant la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5 m² et 20 m² ;
- travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction ;
- certains travaux de ravalement.

Cette déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance.



3°) Le permis de construire

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- si vous construisez une maison,
- si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent toutefois un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,
- si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

Le permis de construire est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol. Une fois délivré, il est désormais valable 3 ans (deux auparavant).

Les formulaires utiles à ces actes d'urbanisme sont disponibles en mairie et téléchargeables sur le site internet municipal.

“Pour les aménagements ou constructions qui auraient été réalisés récemment sans autorisation préalable nous vous invitons à venir régulariser votre situation en mairie”, précise la Commission urbanisme.

✓ **Économie de bon sens.** Les élus ont décidé de regrouper les appels d'offre de travaux de réfection de chaussée par secteur, afin de bénéficier des tarifs plus intéressants. En effet, en regroupant divers travaux d'enrobé sur une même zone, les entreprises ont moins de frais de transport et le coût est amoindri pour la commune. Voilà pourquoi, en 2015, le village de Fay-la-Triouleyre a bénéficié de nombreux travaux de remise en état de ses routes. D'autres secteurs vont être programmés pour les prochaines années.

✓ **Décoration de Noël.** Les décorations municipales de Noël ont un peu tardé à venir. C'était le désir des élus qui ont voulu réduire la durée d'illumination au plus près des fêtes pour mieux marquer cette période. A quoi cela sert-il d'illuminer trop tôt? L'important c'est d'être à l'heure. D'autre part, la commune veut être labellisée « village étoilée » et pour cela, elle doit répondre à certaines recommandations (extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, 17 jours d'éclairage des décorations de Noël...).



Libre expression

MAJORITÉ MUNICIPALE

Un programme appliqué en concertation

C'est par l'intermédiaire de ce journal que nous vous informons régulièrement du travail des élus, de la vie communale et des projets pour les mois ou les années à venir

Voici presque 2 ans que notre équipe municipale est en place, de nombreux changements se sont imposés à nous et donc à vous agents communaux et habitants de Saint-Germain-Laprade.

Nous appliquons simplement le programme sur lequel nous avons été élus. Comme nous l'avions envisagé et proposé, les projets les plus importants sont élaborés en concertation avec la population : l'agrandissement de l'école de Noustoulet avec les enseignantes, le personnel et les parents d'élèves, l'aménagement de l'aire de jeux de Pébellit en lien avec les habitants, de l'avenue du Plaid en concertation avec les riverains.

Notre gestion rigoureuse peut, parfois, faire regretter le temps passé. Comment nos anciens peuvent-ils comprendre l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ? A l'heure du réchauffement climatique et des budgets restreints, c'est une mesure d'actualité, source d'économies, appliquée dans de nombreuses communes du département.

Chaque année, nous organisons des réunions d'information avec la population, au cours desquelles tous les sujets peuvent être évoqués et nous restons à l'écoute de toutes les remarques, et suggestions, qui vont dans le sens de l'intérêt collectif.

OPPOSITION MUNICIPALE

Aucun texte parvenu

En souvenir d'un élu

Ce mois de Juillet 2015, notre commune était dans la peine suite au décès soudain de Mr Louis MICHELI. Louis MICHELI avait effectué deux mandats municipaux, le premier comme conseiller municipal, le second comme Adjoint aux Travaux. Un chapeau vissé sur sa tête, avec des idées bien arrêtées, Louis MICHELI a consacré beaucoup de temps à sa commune et a rempli sa mission avec discréction et une humeur égale. Les dimanches, il était très souvent au stade pour soutenir le club local et présent tout au long de l'année dans les nombreuses animations. Soucieux de ses proches, il a pris soin de son épouse durant de longs mois et pour toute son action, le conseil municipal à travers ces quelques lignes a voulu témoigner à sa famille toute sa reconnaissance.

Laure Thioulouse est éducatrice et coach sportive, diplômée d'un brevet d'état. Elle anime des ateliers divers : gym, courses d'orientation, activités périscolaires, activités extérieures (marche...) ; qui s'adressent à toutes les tranches d'âge sur notre commune. Amatrice de football et joueuse, c'est elle qui a mené à bien la création de deux équipes féminines au FC Saint-Germain-Laprade en ce début de saison. En effet, lorsque les dirigeants lui ont fait part de leur envie de dynamiser le club avec la création d'une équipe féminine, Laure s'est saisie du projet. Après avoir activé ses réseaux personnels et lancé une vague de communication, ce sont une vingtaine de femmes, entre 17 et 40 ans, qui ont intégré le club. Thierry Desmaris, Romain Cornu et Arnaud Allègre viennent en soutien technique. Laure Thioulouse peut être fière de ce projet qu'elle a mené à terme, en effet les deux équipes féminines du FC St-Germain-Laprade évoluent en promotion et sont actuellement classées 1^{re} et 4^e de leur poule. L'objectif pour cette saison étant de terminer 1^{er} en seconde phase afin d'accéder au niveau élite. Si vous souhaitez participer à une activité sportive vous pouvez contacter Laure au 06 08 91 07 16.



Fabienne Lacour. Depuis longtemps Fabienne Lacour aime travailler la terre avec ses mains. Depuis longtemps, elle sculpte cet élément. Lors d'un stage, il y a une dizaine d'années, elle a découvert la technique du raku. Et depuis cette révélation, Fabienne et sa sœur Odile Defay s'adonnent à cette technique d'émaillage japonaise datant du XVI^e siècle. Ce qui plaît à Fabienne dans le raku, c'est la part de surprise, le hasard et l'incertitude du résultat de sa création. En effet, après être passé dans deux fours (gaz et électrique), l'œuvre de l'artiste, qui a subi un choc thermique important, dévoile son aspect définitif avec notamment des tons d'enfumage et des caractéristiques inattendues. L'inspiration de Fabienne Lacour vient de différents horizons, et particulièrement de l'Afrique. Elle aime également créer des personnages imaginaires que l'on a pu découvrir avec plaisir lors de l'exposition « méli-mélo d'art » consacrée aux artistes sanguinois en octobre 2015. Fabienne est également membre des Artistes du Velay et à ce titre participe à différentes expositions. Bravo l'artiste !



Michel Richaud, est président depuis 2001 du club informatique qui a été créé en 1986. Peut être une suite logique, puisqu'il travaille dans ce domaine, au centre de gestion. Il partage l'animation du club avec huit personnes bénévoles dont son épouse.. Ce sont environ trente personnes qui participent, chaque année, aux ateliers. Au delà des activités de loisirs, cette association joue un véritable rôle social dans notre commune : des retraités viennent se familiariser avec internet, des demandeurs d'emploi et des actifs découvrent ou améliorent leurs connaissances. L'association met en scène l'animation vidéo des spectacles Son Lumières Théâtre de Saint-Germain depuis 2008, ainsi que les concerts du jazz band. Quand il n'est pas devant un ordinateur, Michel décompresse en pratiquant le dessin et l'aquarelle à l'atelier des arts. Il a ainsi, participé à l'exposition "Méli-mélo d'art" en octobre 2015 au Centre Culturel.



Elie Rousset, est une personne connue et appréciée sur notre territoire. Né à Fay-la-Triouleyre en 1935, il est très attaché à sa commune et à son village. En 1975, il crée, avec d'autres Ventres rouges (habitants de Fay-la-Triouleyre) l'association du village de Fay, dont il sera président durant plus de 20 ans. Élie est aussi président des anciens combattants de Saint-Germain-Laprade (CATM). En 1975, il a tout fait pour regrouper toutes les "générations de feux" (14-18, 39-45, AFN, prisonniers de guerre...) en une seule association. Depuis 40 ans, il est le porte-parole de la paix, et il ne manque pas une occasion pour dénoncer les atrocités de la guerre. Que serait une commémoration sans la faconde d'Élie Rousset ? Pour chaque célébration, Élie nous gratifie d'un discours de paix et d'humanité. Il faut voir ses yeux briller quand les enfants déposent une gerbe au pied du monument aux morts et que "le public" entonne la Marseillaise. Élie Rousset tient surtout à transmettre ses valeurs pacifistes aux plus jeunes pour qu'ils continuent le devoir de mémoire.



CALENDRIER DES

JANVIER 2016

- Jeudi **7** : AG et Galette - Amicale Michelin Salle polyvalente à 14h
- Samedi **9** et Dimanche **10** : Stage de twirling - Gymnase - Journées
- Dimanche **10** : Thé dansant - ACPG / CATM - Salle polyvalente à 14h30
- Mardi **12** Janvier au Vendredi **29** : Exposition d'objets sur l'univers de Star Wars pour la sortie du film Star Wars 7 - Gratuit - Centre Culturel - Pendant les horaires d'ouverture
- Vendredi **15** : Vœux du Maire - Salle polyvalente à 18h30
- Samedi **16** : AG et galette - Club de Twirling - Salle des Jonchères - Soirée
- Samedi **16** : Match entente de Foot - Gymnase - Après-midi
- Samedi **16** : Représentation Théâtre par les Amis du Patois vellave - Salle polyvalente à 20h30
- Dimanche **17** : Représentation Théâtre par les Amis du Patois vellave - Salle polyvalente à 14h30
- Mardi **19** : Conférence - Quand l'histoire de France traverse le Velay. Les derniers jours de Bertrand Du Guesclin Par Eric Lukas - Gratuit - Centre Culturel à 20h30
- Mardi **19** : AG des CATM - Salle des Jonchères - Journée
- Vendredi **22** : Théâtre « L'Atelier » de Jean-Claude Grumberg - Par Le Théâtre du Pont Vieux - Mise en scène : Gaby Chervalier - Tarifs : 5 euros et 3 euros (- de 12 ans) - Centre Culturel à 20h30
- Vendredi **22** : Galette de Douce Gym - Salle des Jonchères - Journée - Centre Culturel
- Samedi **23** : Match entente de Foot - Gymnase - Après-midi
- Samedi **23** : AG et Galette - Sacs à dos et godillots - Salle des Jonchères - Journée
- Samedi **23** : Bal ou Animation - Comité des fêtes - Salle Polyvalente - 22h
- Dimanche **24** : AG et Potée - Association du village du Boussillon - Salle des Jonchères - Journée
- Dimanche **24** : Match entente de Foot - Gymnase - Après-midi
- Dimanche **24** : Chorale - Salle Polyvalente à 15h
- Samedi **30** et Dimanche **31** : Stage de Twirling - Gymnase - Journées
- Samedi **30** et Dimanche **31** : Milonga de Tango Tango - Salle des Jonchères - Journées
- Dimanche **31** : Loto de l'APE du bourg - Salle Polyvalente à 14h.

FEVRIER 2016

- Mardi **2** : Conférence : La pérennité de l'abeille Par les Membres du Syndicat apicole 43 et du GDSA 43 - Gratuit - Centre Culturel à 20h30
- Du mardi **2** au Vendredi **19** : Exposition - Peintures de Philippe Bouillaguet - Centre Culturel - Pendant les horaires d'ouverture
- Samedi **6** : Vide grenier Puériculture - APE école de Fay - Salle polyvalente à 9h
- Samedi **6** et Dimanche **7** : Matchs Entente de foot - Gymnase - Journées
- Dimanche **7** : Critérium de twirling - Salle polyvalente et Gymnase à 14h
- Vendredi **12** : Théâtre « Cuisine et dépendance » par AMA-Théâtre - Auteurs : Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri - Mise en Scène, Décors, Costumes : Annie Guienrouard - Tout Public - Tarifs : 5 euros et 3 euros (- de 12 ans) - Centre Culturel à 20h30
- Vendredi **12** : Bugnes - Amicale Michelin - Salle polyvalente à 14h
- Samedi **13** et Dimanche **14** : Matchs Entente de foot - Gymnase - Journée
- Samedi **13** : Loto - FC St-Germain - Salle Polyvalente à 20h30
- Dimanche **14** : Loto des Genêts d'or - Salle Polyvalente - Après-midi
- Vendredi **19** : Représentation des Tréteaux de Peynastre - Salle Polyvalente à 20h30
- Samedi **20** : Représentation des Tréteaux de Peynastre - Salle Polyvalente à 20h30
- Dimanche **21** : Représentation des Tréteaux de Peynastre - Salle Polyvalente à 14h30
- Vendredi **26** : Soirée théâtre Patois - Club de twirling - Salle polyvalente à 20h30
- Samedi **27** : Loto - Handball de St-Germain Blavozy - Salle polyvalente à 20h30

MARS 2016

- Du Mardi **1^{er}** au Vendredi **25** : Exposition « Alchimie de Rouille et de papier » - Par Nicolas HARNY et Alain HOUZELLE - Centre Culturel - Pendant les horaires d'ouverture
- Samedi **05** : Concert Bal Motel - Salle polyvalente à 22h30
- Samedi **12** : Loto APE de Noustoulet - Salle polyvalente à 18h30
- Dimanche **13** : Inter-Comité de Hand - Gymnase - Journée
- Dimanche **13** : Concours de Belote - Salle Polyvalente à 14h
- Mardi **15** : Conférence - Diurnes, nocturnes les rapaces vous donnent rendez-vous ! Par Etienne Valladier - Gratuit - Centre Culturel à 20h30

ACTIVITÉS 2016

- Vendredi 18 : AG des Ainés ruraux 43 - Salle Polyvalente à 8h30
- Samedi 19 : Concert Zik à donf - Salle Polyvalente à 21h
- Dimanche 20 : Concert des Baladins au profit du CCAS CCAS / Rencontre et loisirs - Salle Polyvalente à 14h
- Vendredi 25 : Concert AltiLive - Avec Jazz-en-Velay - 7€ et 5€ (chômeurs, etc) (gratuit pour les - de 12 ans) - Centre Culturel à 20h30
- Dimanche 27 : Courses et Marches - Les Foulées de Saint-Germain - Payant - Complexe sportif - Matinée

AVRIL 2016

- Samedi 2 : Concert du Jazz Band - Salle polyvalente à 20h30
- Samedi 2 et Dimanche 3 : Concours Chiens Obéissance - Salle des Jonchères - Journées
- Mardi 5 : Conférence - Le Cambodge : La vie, les hommes et les splendeurs d'Angkor Par Roselyne et Jean-Guy Cénat - Gratuit - Centre Culturel à 20h30
- Samedi 9 : Zumba APE du Bourg - Salle Polyvalente à 10h
- Samedi 9 : Repas Association de Servissac à 12h
- Samedi 9 et Dimanche 10 : Les Guidons d'autrefois, exposition vieilles motos - Salle Polyvalente
- Dimanche 10 : Inter-Comité de Hand - Gymnase - Journée
- Samedi 16 : Repas dansant - Salle polyvalente - Soirée
- Dimanche 17 : Vide grenier - Association du Boussillon - Journée
- Samedi 23 : Repas des Associations - Salle polyvalente à 18h
- Samedi 23 : Concours de pétanque de la boule amicale à 15h au complexe sportif.
- Samedi 23 : Fête du pain à Noustoulet en journée
- Samedi 30 : Fête du jumelage - Salle polyvalente à 19h
- Samedi 30 et Dimanche 1^{er} : Concours Chiens Agility - Salle des Jonchères - Journées

MAI 2016

- Mardi 3 : Conférence - La Russie éternelle (sous réverse) Par Yulia Udovichenko Chevalier - Gratuit - Centre Culturel à 20h30
- Samedi 7 : Grillades - Amicale Michelin - Salle Jonchères - 09h
- Dimanche 8 : Commémoration - Mairie et CATM - ACPG - Square du souvenirs et Foyer restaurant à 11h
- Samedi 14 et Dimanche 15 et Lundi 16 : Tournois des petites têtes - Complexe sportif - Journées et soirées

- Dimanche 15 : Réunion - ACCA - Salle des Jonchères - Matin
- Samedi 21 : Pétanque et jeux - APEL La Source - Complexe sportif - Journée
- Vendredi 27 et Samedi 28 : Théâtre les Cales de Surchas - Mise en scène Marie Aubert et Angélique Goutte-soulard Centre Culturel Salle polyvalente - 20h30 les deux dates
- Dimanche 29 : AG ACCA - Salle des Jonchères - Matin

JUIN 2016

- Vendredi 3 et Samedi 4 et Dimanche 5 : Concours AVCD - Salle Jonchères - Journées
- Samedi 4 : (animation à confirmer) Animation Comités des fêtes - Salle Polyvalente - A confirmer
- Samedi 4 et Dimanche 5 : Concours de pétanque phase départementale au complexe sportif en journées
- Vendredi 10 : AG - Douce Gym - Centre Culturel à 9h
- Samedi 11 : (ou le Samedi 18 Juin date à confirmer) - Grillades - Sacs à dos et Godillots - Salle des Jonchères - Journée
- Samedi 11 : Kermesse APE de Fay - Salle polyvalente - Matin
- Samedi 11 : Repas de l'APE de Fay - Ecole de Fay - Soirée
- Dimanche 12 : Repas de quartier - Habitants des Jonchères - Salle des Jonchères à 12h
- Vendredi 17 : AG FC St-Germain - Salle des Jonchères - Soirée
- Samedi 18 : (ou le Samedi 11 Juin date à confirmer) - Grillades - Sacs à dos - Salle des Jonchères - Journée
- Dimanche 19 : Vide grenier - Salle Polyvalente - Matin
- Dimanche 19 : Repas du village du Boussillon - Le Boussillon à midi
- Mercredi 22 : Fête de la Musique - Musiques traditionnelles et musique de rue suivies d'un bal trad' avec les classes trad' du CRD - atelier des arts - Centre Culturel à 19h
- Mercredi 22 : Gala Gym Danse - Salle Polyvalente à 18h
- Jeudi 23 : Fête de la Musique - Chorale « Voix des prés » et danses traditionnelles de douce gym et danse tango avec les danseurs de Tango Volcanique du Velay - Centre Culturel à 20h
- Vendredi 24 : Chorale et repas - Salle Polyvalente - 18h
- Vendredi 24 : Repas Foulées de St-Germain-Laprade - Salle des Jonchères - Journée
- Samedi 25 : Kermesse - APE de Noustoulet Noustoulet - Journée

CALENDRIER 2016

- Samedi **25** : Repas et soirée disco - Noustoulet - Soirée
- Samedi **25** : Concours de pétanque de la boule amicale à 14h au complexe sportif
- Dimanche **26** : Grillades - Tango Volcanique du Velay - Salle des Jonchères - Journée

JUILLET 2016

- Samedi **2** : Grillades - APEL la Source - Ecole publique du bourg - Après-midi et soirée
- Samedi **2** : Fête des habitants de Rachassac - Rachassac - Soirée
- Mardi **19** : (date à confirmer) Interfolk 2016 à 18h30 Aubade dans les rues et soirée spectacle à 21h (Pays à définir) - Salle Polyvalente à 21h
- Vendredi **22** et Samedi **23** : Théâtre Association de Marnhac - Marnhac - Soirées
- Dimanche **24** : Théâtre Association de Marnhac - Marnhac - Après midi et Soirée

AOUT 2016

- Du Vendredi **19** au Lundi **22** : Fête votive - Comité des fêtes - Bourg de Saint Germain - Journées et soirées
- Du Vendredi **26** au Dimanche **28** : Stage de Twirling - Complexe sportif - Journées
- Samedi **27** : Repas des habitants - Association des habitants de Servissac - Ecole de Servissac - Journée

SEPTEMBRE 2016

- Samedi **3** ou Dimanche **4** : Forum des associations - Salle Polyvalente - 14h Samedi ou 10h Dimanche
- Samedi **3** et Dimanche **4** : Concours chiens Agility - Jonchères - Journées
- Samedi **24** : Potée Auvergnate - Association de Fay - Place de Fay - Soirée

OCTOBRE 2016

- Samedi **1^{er}** et Dimanche **2** : Concours chiens RCI AVCD - Les Jonchères - Journées
- Samedi **1^{er}** et Dimanche **2** : Les Guidons d'autrefois, exposition vieilles motos - Salle polyvalente
- Samedi **8** et Dimanche **9** : Concours chiens Pistage - Les Jonchères - Journées
- Samedi **8** : Loto - Handball - Salle polyvalente à 20h
- Dimanche **9** : Bal musette - Salle Polyvalente à 14h
- Dimanche **16** : Opération « Vide ta chambre » - Salle Polyvalente - 08h
- Samedi **22** : Bal Disco - Salle Polyvalente à 22h

- Samedi **29** : Matchs d'impro Théâtre - Salle polyvalente à 20h30

NOVEMBRE 2016

- Dimanche **6** : Repas des anciens - CCAS / Mairie - Salle polyvalente à 12h
- Vendredi **11** : Repas Sacs à dos et Godillots - Jonchères à 12h
- Dimanche **13** : Commémoration - Square du souvenirs et Foyer restaurant à 11h
- Dimanche **13** : Brocante de jouets - Salle Polyvalente à 10h
- Vendredi **18** : AG Comité de Jumelage - Salle Polyvalente à 19h30
- Samedi **19** : Concert Zik' à Donf' - Salle Polyvalente à 21h
- Dimanche **20** : Thé dansant - Amicale Michelin - Salle Polyvalente à 14h
- Vendredi **25** : AG et Repas - Genêts d'or - Salle des Jonchères - Journée
- Dimanche **27** : Loto - APE de Fay - Salle Polyvalente à 14h

DECEMBRE 2016

- Vendredi **2** et Samedi **3** : Animations Téléthon + Repas le Samedi - Salle Polyvalente et Gymnase à 20h30 Vendredi Journée et soirée Samedi
- Dimanche **4** : Belote - Salle Polyvalente à 14h
- Samedi **10** : AG AVCD - Jonchères à 14h
- Vendredi **16** : Buches de Noël - Salle polyvalente à 14h
- Samedi **17** : Repas de Noël - AGOSSM - Jonchères - Soirée
- Samedi **24** : Messe des familles - Salle Polyvalente à 18h30
- Dimanche **31** : Réveillon jeunes (sous réserve) - Salle des Jonchères - Soirée
- Dimanche **31** : Réveillon familles (sous réserve) - Salle Polyvalente - Soirée

Renseignements,

réservations matériel et salles :

Centre Culturel Municipal - 2, rue du Soleil Levant
43700 Saint-Germain-Laprade - Tél. : 04 71 03 59 22
www.saint-germain-laprade.fr

Ce planning présente les manifestations connues en novembre 2015. Liste non exhaustive.

Pensez à consulter régulièrement :

www.saint-germain-laprade.fr

**RESTAURANT-BAR
LE SAINT GERMAIN**

NOUVEAU
43700
Saint Germain Laprade
Tel : 04.71.03.05.70

AQUA REVA
Institut de Beauté
Amincissement
Relaxation

NOUVEAU
Vernis semi permanent

43700 Saint-Germain-Laprade
Tél. : 04 71 03 00 27



Sû proche et tellement complice

SARL ST GERMAIN DISTRIBUTION • Caroline MARCON
Dépôt presse, gaz, pain • Livraison à domicile
Lot Fontneuve • 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE • Tél. 04 71 03 50 69

SARL TERRACOTA
Tous Travaux du Bâtiment

04 71 01 44 04 • luisfilipe@live.fr
www.plâtrerie-peinture-maconnerie-43.fr

• Terrassement • Maçonnerie • Plâtrerie
• Peinture • Carrelage

Z.I. de Bombes - 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE

BAR - TABAC - JEUX

Régis GRAS
43700 Saint-Germain-Laprade
Tél. : **04 71 03 01 45**

ETS F.VINCENT & FILS

MOTUL  

Carburants - Fiouls - BP Superfioul - Charbons
Lubrifiants BP et Motul - Energie Bois - Granulés

www.vincentcombustible.com

La Sauvetat 43340 LANDOS 04 71 08 21 44 ZA Laprade 43700 ST GERMAIN LAPRADE 04 71 03 05 88 ZA Le Fromental 43200 YSSINGEAUX 04 71 65 08 57



**ALTIpac
GEOTHERMIE**
Blavozy

Z.I. Blavozy/St Germain - 43700 ST GERMAIN
Tél. : 04 71 01 40 15
E-mail : contact@altipac-geothermie.fr - www.altipac-geothermie.fr

T.P. MONOT

Terrassements
Assainissement
Canalisation

"Rachassac" - Saint-Germain-Laprade
Tél. / Fax : 04 71 05 03 37
portable : 06 11 07 93 36



Ets CHAZALLON S.A.S
**CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES**

Charpente • Couverture • Bardage • Serrurerie
751 Avenue Antoine Lavoisier - Z.A. Laprade
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE
Tél. : 04 71 03 03 53 - Fax : 04 71 03 51 90

ALLAMAND SCHINDLER
ASCENSEURS et AUTOMATISMES de fermetures



chemin de Jalavoux - 43000 Aiguilhe - Tél. : 04 71 09 40 07 - Fax : 04 71 09 08 71
vallamand@allamand-ascenseurs.fr - www.allamand-ascenseurs.fr



marcon.elec'
VOTRE SPÉCIALISTE ÉLECTRICITÉ

Jean-Luc Marcon
Gérant : 06.08.27.04.95 - 43700 BLAVOZY

**SARL.
DOMERGUE**
CHAUFFAGE
REGULATION

**CHAUFFAGE
ENTRETIEN
DÉPANNAGE**
9a, rue du Soleil Levant
43700 ST-GERMAIN-LAPRADE
Tél. 04 71 05 05 23
lionel.domergue@wanadoo.fr

À Saint-Germain-Laprade, pour fêter votre majorité, la Mairie vous offre 7 cadeaux* avec le Pass'18 SGL !

*7 cadeaux : 1 entrée pour un spectacle vivant (concert ou théâtre) au Centre culturel + 1 séance au cinéma au CC + 1 abonnement individuel à la médiathèque municipale + 1 cours d'histoire de l'art au CC + 1 entrée pour une représentation théâtrale des Tréaux de Peynastre + 1 entrée à un match du SGBBHB à domicile + 1 inscription aux Foulées de Saint-Germain. Carte individuelle devant être retirée lors de la cérémonie des voeux de la municipalité (merci de fournir une photo d'identité et de présenter une pièce d'identité). Conditions disponibles en mairie.

